CRITERES DE RECRUTEMENT EA/EATT

Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH (RQTH) et selon le type de contrat être dans l'une des situations suivantes :

	EA		EATT
Qui oriente?	Socle (Hors CDD Tremplin)	CDD Tremplin	Tous types
Recrutement sur proposition du Service Public de l'Emploi (Cap emploi, Pôle emploi, Mission Locale)	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus dans les 48 derniers mois Bénéficiaire de minima sociaux (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA)	Sans emploi	Sans emploi
	Niveau infra V ou V		
	Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) depuis moins de 12 mois		
	Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins de 12 mois		
	Sortant de CFA depuis moins de 12 mois avec un projet professionnel à consolider		
	Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi		
Recrutement direct	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus dans les 48 derniers mois	Sans emploi	Sans emploi
	Bénéficiaire de l'AAH		
	Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) depuis moins de 12 mois		
	Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP) depuis moins 12 mois		
	Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins 12 mois		
	Sortant de CFA depuis moins de 12 mois avec un projet professionnel à consolider		
	Sortant d'une institution spécialisée (IME, IEM, IMPro) avec un projet professionnel à consolider depuis moins de 12 mois		
	Suivi ou sortant d'un service spécialisé (SAMSAH, SAVS, UEROS) avec un projet professionnel à consolider		
	Ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage réalisé en entreprise adaptée depuis moins de 12 mois		
	Agé de plus de 55 ans		
	Bénéficiaire d'une pension d'invalidité de catégorie 1 ou 2		

Lecture: Une personne orientée par le SPE et voulant travailler dans une EA socle Hors CDD tremplin doit être titulaire d'une RQTH et être dans l'une des situations citées